

L'EUROPE
POUR TOUT
LE MONDE



Exclusif
à Transat

Offre
imbattable

AmaWaterways!

CROISIÈRES FLUVIALES EN FRANCE

NOUVEAU!

Forfaits croisières incluant:



Vol aller-retour
avec Air Transat

+



Tous les transferts

+



Croisière

AmaLegro

Croisière Paris et Normandie

Départs de Montréal

Croisières de 7 nuits, les jeudis jusqu'au 13 octobre 2016

Paris | Vernon | Caudebec-en-Caux | Rouen

Les Andelys | Conflans-Sainte-Honorine | Paris

4499\$

Cabine cat. E

6 octobre

Cabine cat. B **+800\$**

Cabine cat. A **+870\$**

Croisière incluant:

- Buffet et repas à la carte
- Vin mousseux et jus frais au petit-déjeuner
- Bière, vin et boissons gazeuses à volonté au dîner et au souper
- Système de divertissement dans la chambre: télévision, films et Wi-Fi
- Variété d'excursions terrestres
- Vélos disponibles et circuits à vélo
- Salle de mise en forme
- Pont-Soleil avec bain tourbillon
- Divertissement en soirée

 AMAWATERWAYS™

Avantages Transat croisières*

- ✓ Protection des vols
- ✓ Prolongez votre séjour en Europe sans frais additionnels
- ✓ Généreuse franchise de bagages de 25 kg vers la France

POUR PLUS D'INFORMATION,
COMMUNIQUEZ AVEC:



LE CHOIX DES AGENTS
BAXTER TRAVEL MEDIA
VOYAGISTE PRÉFÉRÉ

référer au transat.com. Transat est une division de Transat Tours Canada Inc., et est titulaire d'un permis du Québec (n° 754241), ses bureaux sont situés au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 500, Montréal (Québec) H2X 4C2. // 13 septembre 2016.

*Des conditions s'appliquent. Vols de Montréal sur Air Transat en classe Économie. La croisière débute le jour suivant. Prix par personne, en occupation double, incluant les taxes, les frais applicables. Valable pour les nouvelles réservations individuelles effectuées à compter du 13 septembre 2016, sous réserve de disponibilité. Les prix peuvent changer sans préavis. En cas de disparité entre ce feuillet et les prix en système, ces derniers ont priorité. Des frais de service en agence peuvent s'appliquer. Pour les détails et conditions générales, veuillez vous

Prix excluant le 1,00\$/1000\$ de services touristiques achetés représentant la contribution des clients au *Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages*.